

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 SEPTEMBRE 2012 – 19H00

Présents : Alain BLANQUER, Jean ARRUFAT, Christian OLLIER, Marie-Claude de MURCIA, Jacques BERNARD, Laurent GAUTREAU

Présents par procuration : Chantal PUJOL MONNIER (procuration à Marie-Claude de MURCIA), Jean-Philippe CAZABAT (procuration à Alain BLANQUER)

Absent excusé : Hélène MARCHAL, Pierre USSELMANN

Absent : D'HALLUIN Christiane

Secrétaire de séance : Laurent GAUTREAU

Le quorum étant atteint le conseil peut délibérer.

Le compte-rendu de la séance du 3 juillet 2012 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Assainissement du Mas de Roujou - Convention tripartite pour le raccordement du réseau de collecte des eaux usées
2. Demande de subvention pour l'enfouissement des réseaux
3. Éclairage public - travaux d'économie d'énergie
4. Convention d'entretien avec le Conseil général pour l'entretien du plateau traversant sur la RD 128E5
5. Questions diverses

1. Assainissement du Mas de Roujou - Convention tripartite pour le raccordement du réseau de collecte des eaux usées

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SEPAC Clermont l'Hérault, Nébian, Villeneuve a approuvé les modalités de raccordement des eaux usées du Mas de Roujou à leur réseau.

Il donne lecture du projet de convention qui décrit les droits et obligations de chacune des parties, la Commune, la SAUR et le SEPAC.

Il est précisé que les modalités financières seront revues en fonction des nouvelles conditions de facturation du service d'assainissement collectif mises en place à l'issue du contrat de délégation en cours, soit à compter du 1er juillet 2013.

Il propose ainsi :

- D'APPROUVER la convention tripartite à intervenir entre le SEPAC, la SAUR et la Commune de Lieuran-Cabrières pour définir les modalités juridiques, techniques et financières de traitement des effluents en provenance du Mas de Roujou,

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

VOTE : Pour : 8 voix

2. Demande de subvention pour l'enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public Impasse des Pins et chemin de la Fontaine.

Selon les études préalables réalisées par Hérault Énergies, une première estimation sommaire des travaux s'élève à 83 500 € TTC. Après déduction des différentes subventions auxquelles la commune peut prétendre, le montant des dépenses à la charge de la commune s'élève à environ 29 000 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'engager la procédure d'enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public Impasse des Pins et Chemin de la Fontaine ;
- MANDATE Hérault Énergies pour effectuer les études préalables nécessaires avant toute exécution de travaux ;
- DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

3. Éclairage public - travaux d'économie d'énergie

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'économie d'énergie sur l'éclairage public.

Ce projet qui s'inscrit dans le cadre du développement durable vise à réduire d'une part, les coûts de fonctionnement de l'éclairage public et, d'autre part, les nuisances lumineuses pour améliorer le confort des usagers.

Il est possible d'obtenir une subvention de la part de l'ADEME variable en fonction de l'objectif prévisionnel de réduction des consommations.

Le devis estimatif du montant des travaux qui s'élève à 39 850 € HT soit 47 660,60 € TTC.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de rénover l'éclairage public pour maîtriser ses consommations et réduire la pollution lumineuse ;
- ACCEPTE le devis estimatif de travaux présenté par l'entreprise SANCHIS d'un montant de 39 850 € HT ;
- SOLLICITE la subvention la plus élevée possible de l'ADEME ;
- DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

4. Convention d'entretien avec le Conseil général pour l'entretien du plateau traversant sur la RD 128E5

Pour répondre à la demande de la commune, le Département a accepté les travaux d'aménagement de sécurité par la mise en place d'un plateau traversant au niveau de la sortie du nouveau lotissement (« Peirigous II ») sur la RD 128^{E5}, route de Péret.

A présent, il convient de déterminer les obligations de la commune en matière d'entretien et de responsabilités des dépendances de la chaussée.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention d'entretien entre le Département et la Commune de Lieuran-Cabrières.

VOTE : Pour : 8 voix

8. Questions diverses

Monsieur le Maire sollicite l'avis des membres présents pour la mise en place d'un but multisports sur le terrain derrière l'ancienne école. Le coût de ce projet, pose comprise, s'élève à 2 414,63 € TTC.

L'assemblée émet un avis favorable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Vu par nous, Alain BLANQUER, maire de la commune de Lieuran-Cabrières, pour être affiché le 13 septembre 2012.